



GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES, FORMATION
ET COMMUNICATION INTERNE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par :
Lieutenant-colonel Bruno BARDIN
BB/PL/ n° D09 **907**
☎ 05 45 39 99 19

L'Isle d'Espagnac, le 18 février 2009

Le directeur départemental

à
Monsieur Cyril BLOTIERE
Secrétaire général CGT
21 rue Madeleine à l'Etang
16160 Le Gond Pontouvre

Objet : demande d'état du nombre de gardes SPV dans les CIE mixtes et CTA/CODIS - 2008

Monsieur,

Dans votre courrier en date du 26 novembre 2009, vous m'interrogez sur la possibilité de connaître de manière détaillée, pour l'année 2008, le nombre de gardes SPV dans les compagnies mixtes et au CTA/CODIS.

L'année 2008 étant écoulée et les paiements des vacations étant effectifs, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants :

Au niveau du CTA/CODIS, où les SPV effectuent des gardes de 12 heures uniquement, il n'y a aucun dépassement.

Pour la compagnie de la Couronne, il est à déplorer 10 SPV qui dépassent les 30 gardes annuelles mais sans excéder 50 gardes de 24 heures.

Concernant la compagnie de Cognac, aucun SPV ne dépasse les 30 gardes de 24 heures.

Enfin, pour la compagnie d'Angoulême, 5 SPV dépassent l'équivalent de 30 gardes de 24 heures sans excéder 50 gardes.

La souplesse apportée par nos collègues SPV est utile au bon fonctionnement du corps départemental et permet de disposer d'une ressource mobilisable en cas de pic d'activités.

Néanmoins il convient d'être plus rigoureux dans la gestion de cette ressource, et de veiller tout au long de l'année, au maintien des effectifs SPP.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur départemental

Colonel Jean-Philippe VENNIN